

1^{ère} Réunion de 2010

Orientations budgétaires

Mardi 11 février 2010

M. Le Président : Mes chers collègues, nous voici une fois de plus réunis, malgré le froid, pour débattre de nos orientations budgétaires. Certes plus tardivement que d'habitude puisque généralement c'est au mois de décembre, plutôt début décembre, que nous tenons cette session, mais vous connaissez comme moi l'actualité concernant les collectivités et les conséquences sur leurs finances, j'y reviendrai d'ailleurs tout au long de mon exposé. Je n'ai pas été en situation, dans les délais impartis habituellement, de réunir le Conseil Général pour vous présenter mes orientations budgétaires tant nous étions dans le flou le plus absolu quand à l'avenir de nos collectivités et quand au destin de nos finances. Malheureusement nous n'avons pas été déçus, mais dans le mauvais sens, quant aux décisions qui ont été prises. En tout cas, comme je le fais chaque année, je profite de cette occasion pour faire le point sur les différents aspects de notre situation financière qu'il s'agisse :

- **de la fiscalité,**
- **de l'endettement,**
- **de nos dépenses de fonctionnement,**
- **ou de notre autofinancement.**

Données qui nous permettent d'une part, de nous situer en comparaison des autres départements de Midi-Pyrénées, ou de ceux de notre strate de population et, d'autre part, qui conditionnent nos choix dans le cadre de nos programmes pluriannuels.

Une bonne nouvelle pour commencer la journée, hélas ce sera la seule de cette matinée : nous étions 233 360 Tarn-et-Garonnais l'an dernier à la même époque, nous sommes aujourd'hui 238 213 habitants en Tarn-et-Garonne et c'est tant mieux.

Mon projet de budget pour 2010 avoisinera les 278 millions d'euros, soit une augmentation de + 2,18 % par rapport à celui de 2009 qui était, je vous le rappelle, de 272 millions.

Il s'établit, ici comme ailleurs, dans un climat de très grandes incertitudes dues, pour l'essentiel, aux conséquences :

- d'une part, de **transferts de compétences** non financés comme initialement prévu, qu'il s'agisse de l'APA et du RSA pour les plus significatifs et je dois d'ailleurs vous dire que nous travaillons, nous comme d'autres, pour préparer un dossier que je vous présenterai dans quelques semaines à peine lorsque nous nous réunirons pour le budget primitif parce que je compte moi aussi vous proposer que nous demandions à l'État de nous verser les sommes qu'il nous doit quand à nos compte sociaux et donc de faire comme l'ont fait certains de nos collègues d'attaquer l'État pour l'obliger à le réaliser ;

- d'autre part, des **conséquences négatives**, pour nos finances, des modifications permanentes de l'État dans le calcul de ses dotations et mesures compensatoires, ce qui l'amène, au fil des ans, à se désengager de plus en plus, et ce sera encore hélas le cas en 2010 ;

- enfin, les répercussions douloureuses que fait peser sur notre budget le ralentissement économique, avec ses incidences sur l'immobilier et l'effondrement de nos recettes liées aux droits de mutation.

Dois-je ajouter, mes chers collègues, qu'au-delà de ces constats qui se suffiraient par eux-mêmes quant aux calamités qui nous tombent sur la tête et qui frappent nos finances, il faut aussi évoquer l'énorme impact qu'a pour nous la **suppression de la taxe professionnelle** qui est une réalité depuis le 1^{er} janvier dernier et demain, en 2011, la perte de la part départementale de la taxe d'habitation.

Ce projet de budget primitif pour 2010 s'articulera **sur ma volonté de privilégier les investissements liés à nos compétences** et, pour ce faire, je vous proposerai :

- d'une part, de revenir à un volume d'emprunt de 15 millions, car nous n'avons plus désormais les moyens d'aller plus loin, alors que nous étions, sur la période 2006-2009, sur un volume moyen annuel de 20 250 000 euros.

- d'autre part, et pour la dernière fois - à compter de l'an prochain nous n'aurons plus que le F.B. - de continuer à faire évoluer nos taux d'imposition en tablant sur une augmentation maximale du produit fiscal des seules trois taxes (T.H. – F.B. – F.N.B.) de + 7 %, on vient de nous « piquer » la T.P., donc il faut que nous allions au maximum de nos possibilités. Je précise bien entendu et j'y reviendrai tout à l'heure qu'il s'agit de + 7 % d'augmentation du produit fiscal et non des taux, j'évoquerai tout à l'heure ma proposition en ce qui concerne l'augmentation des taux sur les trois impôts que nous prélevons encore ;

- enfin, et en tenant compte des difficultés conjoncturelles :

- d'engager la réalisation des seuls projets directement liés à nos compétences obligatoires ;

- de poursuivre nos interventions directes, ou indirectes, favorisant le développement économique de notre territoire ;

- et aussi et je sais que c'est mal perçu mais nous devons prendre nos responsabilités, de réduire le niveau de nos interventions en direction du milieu associatif quel que soit le secteur dudit milieu en réduisant les subventions de 15 %.

Les principaux points de mes orientations 2010 étant tracés, je souhaite tout d'abord que nous examinions notre situation financière.

NOTRE FISCALITÉ

L'examen des annexes 1, 2 et 3 du document financier que je vous ai adressé m'amène à faire divers commentaires même si, compte tenu des dernières réformes, leur intérêt n'a plus la même acuité.

1) En premier lieu, l'annexe 1 « taux des impositions directes » fait apparaître que sur les deux impositions essentielles, que sont la taxe d'habitation et la taxe professionnelle – malgré la disparition de la TP, mais enfin nous allons continuer les comparatifs, donc l'an prochain nous verrons comment nous faisons :

- l'une, cette année, puisqu'elle vient d'être supprimée : la T.P.,
- l'autre en 2011, puisqu'elle est transférée au bloc « communes-communautés » : la T.H.

Sur ces deux impôts T.P. et T.H., nous étions toujours en deçà de la moyenne régionale.

▪ **Pour la taxe d'habitation :**

- taux 2009 du Tarn-et-Garonne : **8,07 %**
- moyenne régionale : **8,75 %**

▪ **Pour la taxe professionnelle :**

- taux 2009 du Tarn-et-Garonne : **14,20 %**
- taux moyen régional hors Haute-Garonne : **14,82 %**

S'agissant du taux du foncier non bâti, 76,21 %, il n'a plus aucune signification dans la mesure où les terres agricoles en sont exonérées et que, l'an prochain, il est récupéré par le « bloc communes – communautés » alors que pour le foncier bâti nous nous situons, avec 20,36 %, dans la tranche haute des départements de Midi-Pyrénées : Gers : 23,31 % et Tarn : 20,42 %. C'est la seule imposition qui nous restera à partir de l'an prochain, étant précisé que nous récupérerons même sur cet impôt-là la part régionale.

Comme vous pouvez le constater, à la lecture des données fiscales que je vous communique chaque année, nous restons toujours, sur Midi-Pyrénées, parmi les plus modérés.

C'est ce que confirme clairement l'annexe 2 de mon rapport où, hors Golfech, nous sommes en 2009, avec un prélèvement par habitant de 354,54 €, l'un des plus bas de notre Région : seul le Lot, avec 352,88 € est en dessous de nous.

Ceci étant précisé, je souhaite aborder maintenant l'évolution de nos bases d'imposition.

2) Nos bases d'imposition

C'est avec intérêt que l'on constate, avec l'annexe 3 du document que je vous ai adressé, leur progression soutenue :

- tant sur la taxe d'habitation avec + 5,5 % en moyenne annuelle sur 2004-2009 ;
- que sur le foncier bâti avec + 4,76 %.

Concernant les bases de taxe professionnelle, on note que les modifications législatives successives en avaient atténué le dynamisme sur la période 2004-2009 : + 2,92 % en moyenne annuelle. C'est une question malheureusement qui ne se posera plus.

Le point étant fait sur notre fiscalité, j'en viens maintenant à notre endettement.

NOTRE ENDETTEMENT

Sans vouloir m'étendre longuement sur ce sujet, je vous rappellerai inlassablement que cet endettement :

1) a été adossé aux capacités supplémentaires de remboursement liées à la fiscalité générée par les deux tranches de la centrale de Golfech : 20 millions d'euros de produit fiscal en 2009 au titre du F.B. et de la T.P., pour une annuité de 18 millions d'euros ;

Alors quand on dit que c'est un mauvais coup que d'avoir supprimé la T.P., voyez quand même que les conséquences, c'est 20 millions d'euros d'un coup, d'un seul.

2) a été maîtrisé dans le temps.

Comme vous pouvez le constater en annexe 4, notre endettement s'établissait au 1^{er} janvier 2009 à 760,96 € par habitant. Nous étions à 798 €/h au 1^{er} janvier 2000.

Pour être complet, notre stock de dette au 1^{er} janvier 2010, 189 574 000 € a un taux d'intérêt moyen de 4,30 % pour une durée résiduelle de 18,5 ans et est, comme je vous l'ai expliqué lors de notre dernière session, sécurisé.

Je veux encore une fois en remercier, en complimenter notre directeur général des services et notre équipe des finances qui ne se sont pas laissés aller comme certains dans des emprunts dits « toxiques » présentés de manière avantageuse, qui les plongent aussi dans les plus grandes difficultés. Heureusement et bravo M. Courregelongue, nous sommes restés à l'abri de tout cela !

NOS DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

L'examen des données figurant en annexe 9 montre qu'au titre du budget primitif 2009 nous nous situons, avec un ratio de « dépenses courantes de fonctionnement », c'est-à-dire l'ensemble des dépenses réelles de fonctionnement à l'exclusion des intérêts des emprunts, de 872,83 € par habitant, dans la moyenne basse des départements de Midi-Pyrénées et, en tout état de cause :

- en deçà des ratios de nos voisins du Gers (995,90 €/h), des Hautes-Pyrénées (967,13€/h), de l'Ariège (922,22€/h), du Lot (915,58€/h), ou de l'Aveyron (890,49€/h),
- et, légèrement au-dessus de celui du Tarn (837,29€/h).

Pour que votre information soit complète, il ressort d'une étude réalisée par le trésor public sur la base des comptes administratifs 2008, c'est-à-dire sur la réalité de l'exécution des budgets et non sur des prévisions, que le Tarn-et-Garonne, avec un ratio de « dépenses courantes de fonctionnement » de 880 € par habitant, se situait quasi au niveau moyen de la strate « département de moins de 250.000 habitants » : 878 €/h.

Voilà, mes chers collègues, les quelques données chiffrées dont je souhaitais vous informer.

Pour en terminer sur le sujet de notre situation financière, je voudrais vous préciser qu'il ressort, toujours de l'analyse faite par le trésor public, que nous nous situons, au compte administratif 2008 :

- avec une épargne brute de 167€/h, quasi au niveau de la moyenne de la strate 165€/h ;
- il en est de même pour notre épargne nette, 79€/h pour 78€/h au niveau national.

Pour bien fixer les idées, je vous rappelle que cette épargne brute, qui était au compte administratif 2008 de 28,5 millions nous a permis, cette année-là, de financer :

- d'une part, le remboursement de la partie capital de nos emprunts (10,8 M€) ;
- d'autre part, l'intégralité des subventions versées (15,1 M€), qu'elles soient en capital ou en annuités,
- enfin, une partie de nos investissements.

J'en viens maintenant à mes orientations pour 2010 tant pour ce qui concerne nos sources de financement que nos dépenses.

LES SOURCES DE FINANCEMENT

Nos sources de financement sont, comme toujours, de deux natures :

– celles qui s'imposent à nous parce que fixées par d'autres - et ce sera de plus en plus le cas - en particulier les dotations et participations reçues de l'Etat, ou les subventions de la Région et les subventions de l'Europe.

– celles sur lesquelles on peut directement agir en fixant :

- soit leur taux : les recettes fiscales,
- soit leur volume : les emprunts,

S'agissant de mes orientations fiscales pour 2010, elles ne peuvent se comprendre que si on les replace dans le contexte général de l'évolution constatée ces dernières années :

- autant - je l'ai évoqué mais j'y reviens - touchant au désengagement de l'État ;
- qu'au niveau de la pression fiscale exercée sur les taux.

Concernant ce désengagement de l'État, et vous aller voir tout à l'heure ce que cela représente sur notre budget, il s'est surtout traduit, et pour des sommes tout à fait considérables, par le non respect des compensations financières prévues pour l'A.P.A. et le RSA-RMI.

Ce désengagement a été progressif mais continu:

- sur l'APA, je le répète, où la règle du jeu fixée en 2002 était 50 État / 50 Conseil Général, nous sommes en 2009 à 70 % pour le département et à 30 % pour l'État ;
- sur le RSA-RMI où nous nous situons, au titre de 2009, à 80 % de taux de couverture au lieu des 100 % annoncés et promis M. Copé « vous serez remboursés à l'euro près ». Il doit pas très bien savoir compter, M. Copé !

Il nous amènera à constater, sur 2009, un besoin de financement à notre charge de 11,4 millions d'euros :

- 6,1 millions d'euros sur l'APA : 29,8 millions de dépenses pour 8,8 millions de participation de l'État, je ne sais si tout le monde est bon en mathématiques ici mais si les 50/50 avait été tenus, ce serait 14,9 millions que devrait nous verser l'État, donc cela fait déjà un bel écart ;
- 5,3 millions d'euros sur le RSA : 26 millions de dépenses pour 20,7 millions de compensations. Nous sommes, là aussi, loin de l'« euro près » !

Cela représente tout de même 11,4 millions d'euros qui, jusqu'à nouvel ordre et encore l'année dernière, représentaient 11 points de fiscalité puisqu'un point de fiscalité représente à peu près 1 million d'euros.

Pour faire bonne mesure j'ajoute, comme si cela n'y suffisait pas, que s'agissant de notre participation au fonctionnement du SDIS, elle est passée de 1,5 million d'euros en 2001, à 5,7 millions d'euros en 2009 et devrait avoisiner les 6,4 millions en 2010, c'est-à-dire qu'en moins de dix ans, elle aura été multipliée par 4 et, là encore, à la suite de décisions qui nous échappent totalement et que nous sommes tenus d'appliquer.

Comme la quasi totalité des conseils généraux, nous avons donc dû choisir entre :

- augmenter notre fiscalité,
- ou
- altérer notre capacité d'investissement.

Les projets structurants pour notre département devant être menés à bien, nous avons fait le choix, ces dernières années, d'une augmentation modérée mais régulière de nos taux d'imposition.

Je crains hélas que demain, avec pour seule variable d'ajustement la seule fiscalité générée par le foncier bâti, nous soyons obligés de nous replier sur nos compétences obligatoires.

Ainsi, après la pause fiscale qui nous a vu, sur la période 1999-2001, maintenir nos taux des impositions locales à leur niveau de 1998 nous avons, comme les autres départements à partir de 2002, réévalué les taux de nos quatre taxes.

Sur la période 1998-2009, soit sur les 11 dernières années, la pression fiscale exercée sur nos taux se sera établie, taxe par taxe, en moyenne annuelle à :

- + 2,4 % sur la taxe d'habitation, le foncier bâti et le foncier non bâti ;
- + 2,9 % sur la taxe professionnelle.

S'agissant de la fiscalité 2010 vous savez, comme moi, que la taxe professionnelle a été supprimée et remplacée par la contribution économique territoriale.

A l'occasion de notre décision modificative n° 2 de 2009, j'ai été amené à vous présenter la réforme fiscale qui est aujourd'hui définitive, enfin ce que nous en connaissions à ce moment-là.

A compter de 2011, le Conseil Général disposera en matière de recettes fiscales :

- du foncier bâti : part départementale et part régionale qui lui est transférée, c'est le seul impôt qui reste dans nos mains et pour lequel nous continuerons à voter le taux - vous me direz : cela simplifiera la séance d'orientations budgétaires, car nous n'aurons à décider que d'un seul taux ;
- d'une partie de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises dont le taux est national : 48,5 % de son produit sera affecté aux départements selon des critères qui nous échappent entièrement puisque fixés par la loi ;
- 50 % de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau produisant de l'électricité par utilisation de l'énergie du vent et installations utilisant l'énergie mécanique hydraulique ;
- 50 % de l'imposition forfaitaire sur les installations de production d'énergie d'origine nucléaire ou thermique et centrales de production d'électricité d'origine photovoltaïque ou hydraulique ;
- 1/3 de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau relatives aux stations radioélectriques.

Dans le même temps, nous seront transférées des recettes aujourd'hui perçues par l'État qu'il s'agisse :

- du solde de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance. Nous en percevions une partie, nous en aurons la totalité ;
- des frais de gestion, d'assiette et de recouvrement aujourd'hui perçus par l'État et qui, l'an prochain, nous seront reversés pour la partie concernant la taxe foncière sur les propriétés bâties ;
- du droit budgétaire perçu par l'État sur les mutations immobilières.

Comme vous le voyez, tout cela est très simple, très lisible, très compréhensible pour tous les citoyens, et des simulations effectuées par le ministère des Finances, qui a pris d'ailleurs bizarrement les bases 2008 et non les bases 2009, il ressort, que si la réforme s'était appliquée, cette année-là, en 2008 :

les 95 907 426 € de produits fiscaux encaissés entre :

- . la T.P. : 46 855 916 € moins le ticket modérateur : 2 579 283 €
parce que l'on avait déjà commencé à nous en piquer une partie
- . le F.B. : 35 206 989 €
- . le F.N.B. : 281 279 €
- . la T.H. : 16 142 445 €

auraient été, si l'on avait appliqué les règles du jeu nouvelles que je viens de vous présenter :

. F.B. :	49 746 995 €
. T.S.C.A. : (conventions d'assurances).....	18 149 963 €
. IFER : (entreprises de réseau)	4 061 585 €
. CVAE : (valeur ajoutée des entreprises).....	19 914 170 €
. DMTO : (droits de mutation).....	1 840 096 €

soit 93 712 808 €, ce qui fait déjà, là aussi, quant à la compensation « dite année blanche », 2 194 618 € de moins qui nous auraient été compensés - paraît-il - par le fonds national de garantie individuelle des ressources des départements (FNGIR).

Et comme vous pouvez le constater, mes chers collègues, et c'est là quand même que vraiment le bas blesse quant à l'autonomie fiscale des collectivités et quant à un exercice démocratique normal dans une République dite décentralisée de par la Constitution, désormais notre marge de manœuvre fiscale, qui est la réalité de notre autonomie et de la reconnaissance de la légitimité des collectivités avec leur droit sacré à fixer et prélever l'impôt, passe donc de 95,9 millions d'euros (le produit des anciennes 4 taxes) à seulement 49,7 millions d'euros (produit du seul F.B.), c'est-à-dire que notre fiscalité directe, celle que nous décidons de prélever et pour laquelle nous fixons les taux est divisée par deux.

En 2008, quand nous avions besoin de 959 000 €, nous majorions les taux de + 1 %. Avec la réforme, cette fois pour avoir les mêmes sommes, il faudra majorer de 2 % sauf que l'on nous démontre que la fiscalité de substitution a une dynamique supérieure à celle de nos anciennes « quatre vieilles ». Je demande à voir ! En vérité, il n'y aura aucune dynamique puisque ce ne sera jamais réévalué !

Enfin, nous reparlerons de cela lors de nos O.B. 2011, nous y verrons plus clair, du moins je l'espère et nous pourrons, là aussi je l'espère, les tenir dans les délais normaux et ne pas les remettre de plusieurs mois.

S'agissant du sujet qui nous occupe : **la fiscalité 2010.**

En 2010, et comme je vous l'ai précisé en préambule, nous allons encore voter les taux :

- de la T.H. ;
- du F.B. ;
- du F.N.B.,

la T.P. supprimée étant remplacée par une **dotation relais** dont le montant minima est arrêté à 49 600 728 €, qui correspond au produit de la T.P. 2009, hors ticket modérateur.

Si le produit des bases définitives 2010, auxquelles on appliquerait le taux de T.P. 2008, majoré de 1 %, était supérieur, alors c'est ce dernier produit que nous percevrons et non pas l'autre. Nous connaissons, alors je ne peux pas vous le dire aujourd'hui, ce qui complique encore un peu plus même si nous avons beaucoup attendu l'exercice d'orientations budgétaires, nous connaissons donc si tout va bien la réalité à la DM1, autrement à la DM2, c'est-à-dire au mois d'octobre, ce qui est d'une commodité formidable pour gérer nos finances et préparer nos budgets.

En tout état de cause, mon produit global 2010 nécessaire à l'équilibre du budget étant de 106 500 000 €, la dotation relais de 49 600 000 € et le ticket modérateur prévisible de 2 650 000 €, c'est un produit de T.H. + F.B. + F.N.B. de 59 550 000 € dont nous avons besoin, puisque contrairement à l'État qui ne se gêne pas pour voter ses budgets en déséquilibre, 145 milliards d'euros cette année, passez-nous l'expression, une paille ! On nous explique qu'il faut faire preuve de rigueur dans la gestion de nos finances et on montre les collectivités du doigt comme de mauvais élèves, mais nous avons quand même un encadrement qui est fort en la matière. L'État, lui, qui donne des leçons, eh bien se permet de voter des budgets dans des déficits abyssaux tels qu'on n'en a jamais connus mais ainsi vont les choses désormais. Donc c'est + 7 % par rapport au produit de ces trois impositions en 2009 pour avoir le produit attendu nécessaire à l'équilibre de notre budget.

Compte tenu de l'augmentation légale des bases de + 1,2 % et des estimations fondées sur l'évolution moyenne de ces dernières années, c'est une **variation maximum de nos taux de + 3 %** dont il s'agira, mes chers collègues, et que je vous proposerai d'appliquer.

Pour votre information, sous l'emprise de l'ancienne législation fiscale, il s'agit encore de l'année dernière, avec un taux de + 3 % appliqué à la T.H., F.B., F.N.B. et T.P., cela nous aurait donné un produit fiscal de 108,2 millions d'euros que nous aurions eu.

Faites le compte, avec un effort fiscal des ménages identique, il manquera encore dans nos caisses 1 700 000 €.

Enfin, concernant l'autre recette significative les **droits de mutation**, je vous inviterai à maintenir nos taux du droit d'enregistrement départemental à 3,6 %, c'est-à-dire identique à ce qu'il est aujourd'hui.

Comme je vous le précisais lors de notre dernière réunion, les droits de mutation se sont totalement effondrés ces deux dernières années : ils sont passés de 20,2 millions en 2007 à 12,8 millions en 2009. Cela se passe de commentaire. Cela fait encore 8 millions de moins dans nos caisses.

Pour votre information, ayant consulté notre collègue Pierre Guillamat qui est spécialiste en la matière quand à l'orientation, j'ai prévu 14,2 millions au titre de 2010, on ne peut pas dire que je sois pessimiste, que je veuille absolument présenter les choses de la manière la plus noire puisque j'ai quand même prévu presque 2 millions d'euros de plus du produit que nous percevons en 2009.

Mes orientations fiscales étant précisées, j'en viens maintenant à mes propositions en matière d'emprunts.

S'agissant de nos emprunts, il ressort de mon rapport que, sur la base de notre encours global au 1^{er} janvier 2009 (emprunts + subventions en annuités), nous rembourserons près de 17 millions d'euros de capital.

C'est en tenant compte de cet élément que je vous proposerai, lors du vote du budget primitif 2010, un volume d'emprunt de **15 millions d'euros**.

Concernant les dotations de l'État, après l'institution en 2008 du « contrat de stabilité », en substitution du « contrat de croissance et de solidarité », l'État a souhaité associer les collectivités locales à l'effort de maîtrise de la dépense publique, dont il donne je le répète un magnifique exemple en modifiant, unilatéralement, les règles régissant ses principaux concours financiers.

Je vous rappelle que ce nouveau « contrat de stabilité », qui n'a de stable que le nom, prévoyait que les concours financiers aux collectivités locales évolueraient au même rythme que l'inflation. C'était cela ce pacte de stabilité, ce « contrat de stabilité ». Normalement, quand on est lié par contrat, chaque partie doit tenir ses engagements. Alors l'État veille scrupuleusement à ce que nous tenions les nôtres sur tout mais, lui et sa franchise, ment sur tout depuis quelque temps, il faut bien le dire, de ses propres engagements.

Or, pour 2009, l'État a décidé, enfin le gouvernement a décidé, comme nous sommes dans un contexte de crise des finances publiques, que la règle du « zéro volume » serait également appliquée aux collectivités locales et ce, jusqu'à 2011 inclus, donc finalement l'année prochaine. Alors que dans le contrat de stabilité, nos dotations doivent augmenter de + 1,2 % en application de ce « contrat de stabilité », eh bien le gouvernement a décidé qu'elles n'augmenteraient que de la moitié, de + 0,6 %.

Voilà, le pacte qui nous lie désormais à l'État et on considère ce que valent les engagements de l'État. Donc, mes chers collègues, dans ces difficultés immenses, voilà ce que devraient être nos principales sources de financement pour l'exercice 2010.

J'en viens désormais, ayant campé le décor, à mes orientations relatives à nos dépenses.

LES DÉPENSES

Comme je vous le précise chaque année, elles se déclinent en deux grands groupes :

Les dépenses obligatoires légales et traditionnelles, là aussi je souligne que nous sommes une collectivité particulière particulière, le Conseil Général. Nous sommes les seuls, ce n'est pas le cas pour les communautés de communes, ce n'est pas le cas pour les communes, nous sommes les seuls à être le bras séculier de l'État pour l'application de certaines politiques nationales et non des moindres : la solidarité car en dehors de la sécurité sociale, c'est nous qui gérons toutes les politiques sociales pour l'État qui décide et nous appliquons, il n'y pas d'autre collectivité qui soit engagée ainsi à servir de bras armé de l'État pour des dépenses obligatoires et que nous faisons au nom de l'État sur décision de l'État.

Il y a cela et il y a également les services d'incendie et de secours dont on pourrait dire, même si nous sommes ravis mon Colonel, d'avoir les pompiers avec nous mais enfin, on pourrait dire quand même et je le dis d'ailleurs y compris dans les sainte-Barbe, devant les pompiers eux-mêmes, qu'il me semble que cela relève des dépenses de sécurité civile et n'aurait jamais dû être transféré. Cela ne l'a été d'ailleurs que comme d'habitude parce qu'on voulait faire payer la collectivité et non les autres. Donc nous, nous avons des dépenses légales et traditionnelles et vous verrez tout à l'heure, j'en reparlerai, combien elles représentent désormais sur nos propres budgets.

- **les dépenses obligatoires légales et traditionnelles** : aide sociale, frais de transports, frais de personnel, annuités de la dette, fonctionnement des collèges, entretien du patrimoine, assurances... par nature difficilement compressibles, si ce n'est à la marge ;
- **les dépenses d'investissement**, dont le volume est étroitement lié à nos capacités de financement résultant à la fois :
 - de l'autofinancement,
 - de l'emprunt,
 - et des subventions que nous sommes capables d'aller chercher.

LES DÉPENSES OBLIGATOIRES LÉGALES ET TRADITIONNELLES

Les dépenses obligatoires légales et traditionnelles sont en fait les dépenses courantes de fonctionnement augmentées de l'annuité de la dette globale.

S'agissant tout d'abord des **dépenses courantes de fonctionnement**, c'est-à-dire, je le souligne encore une fois, de l'ensemble des dépenses de fonctionnement à l'exclusion des intérêts de la dette, elles devraient s'élever, dans mon projet de budget 2010, comme cela vous est précisé dans le document que je vous ai adressé, à quelques 217 millions d'euros, à comparer aux 204 millions du budget primitif 2009, ou aux 213 millions du compte administratif anticipé 2009.

Ainsi, les dépenses courantes de fonctionnement de mon projet de budget pour 2010 seront supérieures de + **1,88 % par rapport aux dépenses constatées de 2009**.

Ces dépenses courantes de fonctionnement s'articuleront autour de quelques grandes masses :

- aide sociale : 115,6 millions d'euros, c'est pour cela que je me permettais les quelques commentaires il y a un instant,
- dépenses de personnel : 47,8 millions d'euros,
- frais de transports scolaires : 12,3 millions d'euros.

Ces trois postes vont ainsi représenter, à eux seuls, quelques 175,7 millions d'euros, c'est-à-dire 81 % des dépenses courantes de fonctionnement sur ces trois seuls postes.

Ces précisions étant apportées, je souhaite m'attacher brièvement à quatre des principaux postes de dépenses obligatoires :

- l'annuité de la dette,
- les frais de personnel,
- les transports scolaires,
- l'aide sociale.

Les emprunts contractés pour la construction de nos deux collèges impactant notre budget, l'annuité globale de la dette, c'est-à-dire celle résultant de nos emprunts et de nos subventions en annuités, devrait avoisiner les 25,7 millions d'euros, pour 22,7 millions en 2008 :

- . 21 millions d'euros au titre de nos emprunts ;
- . 4,7 millions d'euros au titre de nos subventions en annuités.

Je vous rappelle que nous avons décidé d'emprunter davantage pour la construction des deux collèges Azaña et Vercingétorix.

Il est intéressant de noter, en annexe 4 de mon rapport, le poids de l'annuité d'emprunt par habitant : 76,30 €, en-deçà de celui de l'Ariège, des Hautes-Pyrénées et du Gers. Il était, je vous le rappelle, de 110,12 €/h au 1^{er} janvier 2005. Donc nous avons baissé l'annuité de la dette.

Concernant **nos dépenses de personnel**, elles s'établiront aux environs de 47,8 millions d'euros.

De l'analyse faite par le trésor public sur les comptes administratifs 2008 nous étions, avec un ratio par habitant de 200 €, en deçà de la moyenne de la strate « départements de moins de 250 000 habitants » qui était de 218 €, donc 18 € de moins que la moyenne de la strate des départements dans laquelle nous nous situons.

Dans le cadre des rapports qui vous seront présentés à l'occasion du vote du budget primitif, je serai amené, comme chaque année, à vous proposer :

- . quelques transformations de postes pour tenir compte de promotions d'agents déjà dans nos services ;
- . trois créations pour respecter les engagements que nous avons pris d'intégrer, progressivement, les personnels non titulaires en poste dans nos services depuis plusieurs années et dont le coût pèse déjà sur nos finances.

Aucune création, autres que celles-là, ne vous sera proposée dans la mesure où, lors de notre dernière session, ont été créés les postes nécessaires à l'accueil des personnels du parc routier qui nous ont été transférés au 1^{er} janvier, dans la même période où, là encore, le Premier ministre lui-même montrait les collectivités du doigt en disant : elles ont recruté tant de milliers de collaborateurs, en oubliant de dire quand même que c'est l'État qui nous les transfère sans nous demander notre avis.

S'agissant de nos dépenses de transports scolaires, dont le niveau se situera autour de 12,3 millions d'euros, je viens de vous le dire, je souhaite :

- d'une part, que le programme pluriannuel de « sécurisation » de nos lignes se poursuive,
- d'autre part, qu'après avoir réglé l'an dernier le problème du transport des très jeunes enfants, nous poursuivions nos efforts en sécurisant les trajets des élèves entre leur domicile et l'arrêt de bus, je vous ferai des propositions à cet effet.

Pour votre information, il ressort de l'analyse faite par la direction générale des collectivités locales, sur la base des comptes 2007, qu'avec un ratio :

Coût des transports scolaires

Nombre d'élèves du secondaire

nous nous situons, avec 625,8 €, au niveau du Gers : 639,8 €, du Lot : 627,1 € ou de l'Ariège : 591,7 €. Donc, nous sommes là aussi à peu près dans la moyenne.

J'en viens maintenant, et là c'est très important, à nos dépenses d'aide sociale qui, hors dépenses de personnels et frais de structures resteront, et de loin, avec 115,6 millions d'euros le poste budgétaire le plus important de mon projet de budget 2010 et qui monterait encore beaucoup si j'intègre les dépenses de personnels, ce que nous pourrions aisément faire puisque naturellement il faut des collaborateurs et nombreux pour s'occuper de l'action sociale.

Afin de bien mesurer l'impact de ces dépenses sur nos finances, je vous précise que si justement nous intégrons ces frais de personnels - puisque je le dis faisons-le - dans ce poste-là, les dépenses d'aide sociale se montent à 135,4 millions d'euros si l'on intègre aussi les salaires des personnels qui s'occupent de tout cela, c'est-à-dire :

- 60 % de nos dépenses de fonctionnement ;
- 50 % de notre budget global.

C'est dire que quand je proteste contre le fait que l'on n'est pas compensé dans la totalité, quand je proteste, enfin je devrais dire quand nous protestons, en disant : l'État décide et nous, nous payons, ce qui rend impossible à maîtriser notre budget et désormais même à préparer et réaliser nos budgets, ce ne sont pas des protestations qui portent sur des parts marginales, c'est 50 % de notre budget total « investissement et fonctionnement » et 60 % du budget de fonctionnement. Donc cela commence à devenir dramatique et celles et ceux qui ont lancé des procédures, nous le ferons aussi en liaison, les ont souvent gagnées pour peu qu'elles soient menées dans de bonnes conditions.

Mes prévisions pour 2010 intégreront en particulier :

- au niveau de l'APA, 30 millions d'euros de crédits,
- au niveau du R.S.A, 26,7 millions d'euros, hors insertion,
- au niveau de la prestation de compensation du handicap : 6 millions d'euros.

Ces trois postes représentent, à eux seuls, la moitié de nos dépenses d'aide sociale (54,2 %). je vous rappelle quand même, au-delà de cela, qu'il y a 30 millions d'euros de financement des maisons de retraite qui sont payés aussi par le Conseil Général.

A titre indicatif il ressort des données au titre des budgets primitifs 2009, que nous nous situons, avec un ratio de dépenses totales d'aide sociale de 545 €/habitant, au niveau médian de nos voisins :

- Hautes-Pyrénées :	617,48 €,
- Ariège :	582,45 €,
- Gers :	575,69 €.
- Tarn :	524,68 €,
- Lot :	520,54 €,
- Aveyron :	516,72 €.

Ce n'est pas parce que les autres souffrent comme nous que cela nous réjouit !

J'en viens maintenant à nos programmes et crédits d'investissement pour 2010.

INVESTISSEMENTS ORIENTATIONS 2010

A titre d'information, il ressort de l'analyse des comptes administratifs 2008, faite par le trésor public, qu'avec un ratio de dépenses d'investissements réels de 371 € par habitant, nous nous situons au-dessus du niveau moyen de la strate des départements de moins de 250 000 habitants qui est à 360 €.

Les crédits de paiement 2010 affectés aux programmes départementaux se situeront autour de 23,5 millions d'euros et ceux dédiés aux subventions à 16,5 millions d'euros.

Quant à nos autorisations de programme, elles se situeront à un niveau de 30 millions d'euros, pour 33 millions en 2009 et 2008, soit 10 % de moins, et autant qu'il manquera sur les carnets de commande des entreprises. Cela peut faire sourire certains de voir que l'on étrangle les collectivités mais je vous rappelle qu'elles génèrent 75 % de l'investissement public et qu'à partir du moment où nous commençons - et c'est le cas - à baisser nos investissements, cela se ressentira naturellement dans un certain nombre de secteurs, à commencer par les entreprises du bâtiment et des travaux publics, qui d'ailleurs ont les plus vives inquiétudes et ne se sont pas gênées pour venir nous le dire. Je vois que certains qui se réjouissaient dans un premier temps de la suppression de la taxe professionnelle, regrettent bien maintenant que l'on soit en train de tout bouleverser pour ne pas dire « cul par dessus tête ».

23,5 millions de crédits pour nos investissements, 16,5 millions pour les aides à l'investissement des communes et tiers, nous sommes toujours dans le rapport 60-40 que nous nous étions fixé il y a de cela une dizaine d'années, nous ferons tout pour y rester, nous verrons quel est notre avenir, nous le maîtrisons mal désormais : nous serons exactement à 59-41.

Ainsi, **la voirie départementale restera la priorité de ce prochain budget**, comme elle l'était déjà ces dernières années.

Il ressort de l'étude réalisée par la D.G.C.L. au titre de 2007, que nous étions :

- avec un ratio de 108,6 €/h au titre des dépenses d'investissement sur la voirie départementale, nettement au-dessus de la moyenne nationale : 72,6€/h. Mais cela se voit lorsque l'on circule en Tarn-et-Garonne et quand on circule dans les départements voisins. Il est facile de constater que nos routes sont en bien meilleur état que celles de beaucoup d'autres départements.

- avec 21,36€/h au titre de l'entretien des routes, là aussi nettement au-dessus de la moyenne : 15,4€/h.

Afin de bien mesurer l'effort consenti sur la voirie, il ressort de cette étude que nous nous situons en Midi-Pyrénées, et au titre de 2007 :

en investissement : dans le haut du tableau

- Haute-Garonne	13 976 € du Km,
- Tarn-et-Garonne	10 051 € du Km,
- Aveyron	9 269 € du Km,
- Hautes-Pyrénées	7 908 € du Km,
- Tarn	6 271 € du Km,
- Lot	6 081 € du Km,

- Gers	5 474 € du Km,
- Ariège	4 390 € du Km.

Idem **en fonctionnement** :

- Haute-Garonne	3 265 € du Km,
- Hautes-Pyrénées	2 557 € du Km,
- Tarn-et-Garonne	1 969 € du Km,
- Lot	1 527 € du Km,
- Gers	1 387 € du Km,
- Ariège	1 359 € du Km,
- Aveyron	1 332 € du Km,
- Tarn	1 206 € du Km.

Vous comprendrez donc, mes chers collègues, que je vous propose au titre de 2010, mais il en sera de même l'an prochain, de ramener le volume de nos programmes annuels de voirie en rapport avec les contraintes qui s'imposent désormais à nous, consécutives aux saignées de nos finances.

2010 verra donc :

- **la fin des programmes 2007-2008 et 2008-2009** axés essentiellement sur des opérations de sécurité et de traversées de villages avec près de 4,3 millions de crédits de paiement ;

- **la poursuite du programme 2009-2010**, adopté au BP 2009, avec l'inscription de près de 6 millions de crédits.

S'agissant du programme de voirie 2010-2011 proprement dit, il s'inscrira dans la poursuite de nos opérations de sécurité et sera limité, dans son volume, à 8,5 millions d'euros, ce qui est moins effectivement que les autres années, même si 2010 verra le démarrage du pont de Verdun selon la procédure « P.P.P. » (partenariat public privé) pour la plus grande satisfaction de notre collègue Denis Roger.

Le groupement Vinci va remettre son offre finale demain et les conclusions de l'analyse vous seront présentées à la session fiscale, pour un début de chantier dans le courant de l'été.

Dans le même temps, nous en terminerons avec les chantiers des ponts *bowstring* sur le canal de la Brunette à Castelsarrasin qui va ouvrir dans les jours qui viennent, de Montbartier sur la RD 50 qui va aussi rouvrir dans les jours qui viennent. Celui de Lacourt-St-Pierre sur la RD 39 dont les études sont terminées, démarrera en fin d'année, je ne me prononce plus non plus vraiment sur des dates précises.

Bien évidemment, et dans la limite des crédits dont l'État nous a dotés, nous porterons un soin particulier aux RD 820 et RD 813 sur la base d'un programme global de 725 500 €, répartis comme suit :

- un programme d'investissement de 445 000 € qui concerne la RD 820 à hauteur de Grisolles et Montpezat-de-Quercy ainsi que la RD 813 sur la commune de Castelsarrasin ;
- un programme d'entretien de 280 500 €.

Puisqu'il est question de nos routes, je souhaite vous informer que j'entends, à l'occasion du B.P. 2010, vous proposer d'instaurer **l'éco-redevance poids lourds**.

En effet, cette taxe a été créée dans le cadre de la loi de finances pour 2009, pour entrer en vigueur le 31 décembre 2011, disons-le au 1^{er} janvier 2012. L'éco-redevance poids lourds consiste à faire payer aux poids lourds l'usage de la quasi totalité du réseau routier national non concédé, actuellement gratuit, et de certaines routes départementales ou communales susceptibles de subir, de ce fait, un report significatif de trafic. J'entends beaucoup d'entre vous me parler des poids lourds qui viennent sur des routes qui ne sont pas calibrées pour cela parce que l'on ouvre des déviations, parce qu'ils trouvent que c'est plus commode et parce qu'il prennent nos petites départementales, voire nos communales pour des routes nationales, voire des autoroutes.

Les routes départementales que je compte vous proposer sont celles qui supportent un trafic supérieur à 500 poids lourds / jour, ainsi que l'itinéraire de délestage de l'autoroute A20, soit l'équivalent de 350 km de routes départementales dans le Tarn-et-Garonne.

Cette éco-redevance poids lourds est applicable aux véhicules de transport de marchandises et ne concernera que ceux dont le tonnage est supérieur à 3,5 tonnes. Son taux de taxation est défini en fonction des catégories de véhicules basées sur le nombre d'essieux et les coûts d'infrastructure.

S'agissant de quelque chose de plus « développement durable », de vélo-voie verte, nous en terminerons avec la 2^{ème} tranche entre Montech et la Haute-Garonne.

Quant aux **établissements d'enseignement, ils resteront bien naturellement notre priorité.**

Là aussi, je souhaite attirer votre attention sur les ratios publiés par la D.G.C.L. où nous nous situons en 2007 avec :

- 2 666,7 €/élève au niveau de l'investissement dans les collèges publics au 1^{er} rang national, c'est-à-dire que le département de France, toutes strates confondues, qui a le plus investi dans les collèges publics en 2007, c'est le Tarn-et-Garonne. Quand nous disons, quand nous répétons, quand nous affirmons que l'éducation est notre priorité, que l'enseignement reste notre priorité, nous ne nous contentons pas de mots, nous le démontrons. Premier rang national pour l'investissement dans les collèges publics : le département de Tarn-et-Garonne !

- 582,8 €/élève en fonctionnement au 2^{ème} rang de Midi-Pyrénées, derrière naturellement le grand département voisin.

Conformément à notre **programme prévisionnel d'investissement 2003-2012 sur les collèges existants**, espérons d'ailleurs que ces efforts ne seront pas des coups d'épée dans l'eau et qu'il restera des professeurs pour enseigner dans ces collèges parce que, comme vous devez le voir comme moi, il y a pas mal d'émoi dans beaucoup de collèges du département parce qu'il y a beaucoup de suppressions de postes et demain d'ailleurs aussi dans les lycées. A partir du moment où on a décidé en haut lieu, où le gouvernement a décidé, où la majorité a décidé, de ne pas remplacer un fonctionnaire sur deux, fatalement cela se fait sentir partout, cela se fait sentir dans l'ensemble des services de l'État, y compris dans l'enseignement et nous le regrettons parce que lorsque l'on voit les efforts que nous faisons, si c'est pour qu'il n'y ait plus de professeurs, cela pose quand même quelques difficultés et nous n'en sommes pas d'accord. En tout cas, conformément à notre programme prévisionnel d'investissement 2003-2012 sur les collèges existants, je vous proposerai d'engager la 8^{ème} tranche 2010-2011 telle que nous l'avions prévue.

A cet effet, je vous soumettrai donc, on verra l'année prochaine pour les autres, une autorisation de programme de 3,2 millions d'euros, alors que près de 3,5 millions de crédits de paiement seront inscrits au titre des tranches antérieures en cours de réalisation.

La tranche 2010-2011 concernera :

- Théodore Despeyrous à Beaumont-de-Lomagne pour 800 000 € pour la restructuration et la mise aux normes du bâtiment externat ;
- Jean Lacaze à Grisolles pour 200 000 €, pour la réfection des cours et l'aménagement d'un parking ;
- François Mitterand à Moissac pour 420 000 €, pour la restructuration de la chaufferie et la mise aux normes du bâtiment SEGPA ;
- Olympe-de-Gouges à Montauban pour 850 000 € relatifs à la restructuration du 2^{ème} étage, 1^{er} étage et rez-de-chaussée du bâtiment administratif-enseignement général ;
- Pierre Bayrou à Saint-Antonin pour 960 000 €, correspondant à la restructuration du rez-de-chaussée et du 1^{er} étage du bâtiment internat.

Conformément au **programme prévisionnel d'investissement sur nos gymnases** que nous avons adopté au budget primitif 2008, je vous proposerai d'engager sa 3^{ème} phase 2010-2011. D'un montant de 550 000 € elle concernera, comme prévu, Beaumont-de-Lomagne, Labastide-St-Pierre et Nègrepelisse.

Concernant la poursuite de notre programme de construction des installations sportives couvertes, nous en terminerons avec la dernière tranche de crédit de paiement de 200 000 € pour la salle de gymnastique 30 x 20 du collège Antonin Perbosc de Lafrançaise.

Compte tenu du contexte financier, je le dis mes chers collègues, je ne vous proposerai pas, sur 2010, de nous engager sur la construction de nouveaux gymnases parce que nous n'en avons pas la possibilité.

En effet, il nous reste à envisager, je vous le rappelle, ces prochaines années, la réalisation de 2 salles 30 x 20 à Théodore Despeyrous à Beaumont et Jean Lacaze à Grisolles et les installations couvertes de nos deux nouveaux collèges que nous ferons quand nos finances nous le permettront.

Au-delà des collèges, et une fois que la Ville de Montauban nous aura retourné signée la convention financière, si tant est qu'elle se décide à le faire parce que nous l'attendons depuis sept mois, alors, si tel était le cas parce que tant que la convention n'est pas signée nous ne pouvons rien faire, donc c'est un chantier qui est bloqué parce que nous n'avons pas de retour de la Ville de Montauban, donc dès que ce sera le cas, en espérant que mon appel sera entendu par Madame la maire de Montauban, nous allons, sur notre **site universitaire**, nous attaquer au relogement de l'IUP « arts appliqués » sur la base du projet arrêté lors de notre dernière session.

J'en profite là aussi pour dire que je suis encore allé récemment dans notre centre universitaire, il est tout à fait remarquable, il commence vraiment à avoir fière allure, il y a pratiquement 1 000 étudiants. Ceux des « arts appliqués » attendent avec impatience leurs locaux, il y a aussi la licence en droit et le diplôme « archives et médiathèque », cela fonctionne très très bien, il faut continuer à porter tout cela pour finir les investissements mais nous avons, cher Raymond Massip vers lequel je me tourne, parce qu'il s'est beaucoup investi depuis tant d'années, atteint notre objectif. Voilà d'ailleurs très clairement un équipement indispensable au Tarn-et-Garonne et à Montauban dont on ne sait où il ira si l'on supprime la clause de compétence générale puisque c'est

quand même très largement, je vous le rappelle, le Conseil Général qui le porte, certes nous sommes trois cofinanceurs pour l'investissement (l'État, la Ville de Montauban et le Conseil Général) mais tout le fonctionnement repose sur nous. C'est nous qui payons l'ensemble des TOS, c'est nous qui payons les compléments de salaires aux professeurs, et de manière significative, pour les faire venir de Toulouse.

Donc, voilà. Qui prendra le relais si nous n'avons plus le droit de le faire ? L'État ? La Ville toute seule ? Ces questions méritent d'être posées avant de continuer le grand saccage de la collectivité départementale !

Pour passer à un autre sujet, mais toujours dans le cadre de nos compétences, nous serons amenés à poursuivre la restructuration de notre **Base de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne** avec donc la démolition, Jacques Roset, du bâtiment abritant les cuisines, la salle de restauration, les bureaux et les salles d'activités, et la reconstruction naturellement.

A l'occasion de notre prochaine session fiscale, je serai en mesure de vous soumettre l'A.P.S. relatif à cette nouvelle tranche de travaux. Quand elle sera terminée d'ailleurs, nous en aurons terminé en tout cas pour toute la partie de confort et d'immobilier de cette Base de loisirs qui commence à être vraiment une très belle Base de plein air remarquable et de plus en plus fréquentée et appréciée.

Compte tenu de la conjoncture présente, nous reporterons à 2011, voire 2012, la restructuration de notre piscine et du camping. C'est dommage parce que le camping est vraiment d'une qualité tout à fait remarquable sous les ombrages, très agréable mais on fait ce que l'on peut, au rythme où l'on peut et puis peut-être que cela donnera du temps, qui est toujours nécessaire en l'occurrence, à la communauté de communes de Castel-Moissac pour envisager avec nous un partenariat qui pourrait nous voir faire ensemble un certain nombre de choses, en particulier sur la piscine, d'ailleurs c'était prévu ainsi tout à l'origine, cela devait être une piscine couverte pour l'ensemble du secteur. Je suis tout à fait prêt à discuter avec la communauté de communes, M. le Président, et à voir si vous souhaitez que nous menions, en tout cas concernant la piscine, des projets en commun entre le département et la communauté de communes.

Messieurs les membres de la commission des sites, les travaux relatifs à la mise hors d'eau et hors d'air de **Belleperche**, ainsi que ceux liés à la restauration de l'aile des jardiniers sont aujourd'hui terminés.

Nous avons adopté, lors de notre décision modificative n° 1 de 2008, un programme prévisionnel de travaux visant à la restauration intérieure du 1^{er} étage de l'hôtellerie pour un volume global de 2 millions d'euros découpé en 4 tranches. Je vous rappelle que lors du BP, je ne vous avais rien proposé en la matière, anticipant déjà les vents mauvais pour nos finances, mais comme nous avons obtenu, dans le cadre du plan de relance, une subvention de l'État et je le souligne quand c'est le cas, avec satisfaction, de 360 000 € complétée d'une participation de la Région qui, elles sont plus fréquentes et plus régulières pour nous accompagner, de quand même 239 400 €, nous allons, dans le courant de l'année, attaquer les travaux des 1^{ère} et 2^{ème} tranches d'un montant respectif de 900 000 € et 245 000 € pour l'aménagement des anciennes chambres d'hôte sud et la restauration du grand couloir parce que cela aurait été dommage de laisser perdre ces subventions.

Concernant nos sites remarquables, puisque j'y suis, nous terminerons et nous en sommes à la toute dernière tranche, la réhabilitation du **Temple des Augustins** pour laquelle les derniers crédits (300 000 €) seront inscrits dans mon projet de budget 2010.

A l'occasion de ce budget primitif, je serai en mesure, après avoir consulté certains d'entre vous, de vous faire des propositions quant à son utilisation et à sa gestion, je serai en mesure du moins je l'espère.

Les **CMS** de Nègrepelisse et Grisolles étant aujourd'hui terminés, nous allons engager la restructuration de celui de Moissac, on ne recule devant rien pour être agréable aux Moissagais, conformément au programme arrêté en 2007.

Mes chers collègues, 2010 va aussi voir la poursuite du grand chantier de la **cité administrative départementale**.

En mars 2010, donc dans quelques semaines à peine, seront mis à disposition les bureaux des élus des niveaux E et D.

Le service de la communication prendra possession de ses bureaux au niveau C, alors que la direction de l'informatique s'installera définitivement au niveau A.

La direction des finances, le service du courrier et la reprographie intégreront quant à eux leurs locaux du niveau B.

Début avril, c'est donc 280 de nos agents qui auront intégré leur poste définitif et les niveaux E et C auront été totalement rénovés et les travaux terminés.

La 3^{ème} et dernière tranche de cette importante restructuration pourra démarrer en mai prochain pour une livraison des locaux en décembre ou janvier prochain.

Seront concernés : les niveaux A et B, partie Ouest, et le niveau D avec l'aménagement de 3 salles de réunions.

En ce qui concerne le parking sur les berges du Tarn, les marchés ont été attribués pour une livraison courant septembre.

Quant au bâtiment social qui comprend, je vous le rappelle, un restaurant administratif et une crèche, les travaux devraient pouvoir commencer en fin d'année, si nos finances le permettent parce qu'autant il est légitime et on ne peut pas faire autrement d'ailleurs, de terminer tout ce qui est engagé, autant quand même il va falloir bien regarder ce qu'il en est pour ce qui ne l'est pas pour l'instant mais, je le dis toujours devant les représentants du personnel, nous considérons que le confort et la qualité de travail de notre personnel reste pour nous une priorité, c'est ce qui nous a d'ailleurs amené à entamer tous ces travaux.

Monsieur Empociello, d'importants chantiers pour l'avenir de notre département :

- celui de la couverture des zones blanches de l'A.D.S.L. qui nous a amenés, lors de notre dernière session, à reconduire, jusqu'au 30 juin prochain, la politique « Midi-Pyrénées Numérique » que nous menons en partenariat avec la Région et que nous continuons.

- celui du déploiement de la fibre optique. L'ossature de notre réseau étant en place avec l'arrivée de la fibre optique sur les principales localités du département : Montauban, Castelsarrasin, Moissac et Valence-d'Agen, et le point opérateur de présence, le POP, étant opérationnel, l'ensemble des sites desservis en fibre optique est aujourd'hui interconnecté aux grands réseaux nationaux.

L'ossature étant opérationnelle, les communautés de communes vont pouvoir assurer la desserte de leur territoire en créant notamment des boucles locales en fibre optique, certaines d'entre elles, en tout cas la mienne, ont déjà commencé à le faire.

Deux dossiers vous seront présentés au B.P., celui de la communauté de communes de Castel-Moissac et celui de la communauté des communes des Deux Rives et je ne doute pas que d'autres suivront.

Un autre projet, je le sais, est en cours de gestation, M. le Président Cambon, au niveau du Pays Midi-Quercy, qui va engager une étude visant à décliner un schéma d'aménagement numérique sur le secteur.

- celui de notre zone départementale à vocation logistique dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par le Syndicat mixte mais le financement, du moins dans un premier temps, par nous-mêmes.

Les travaux d'aménagement sont en cours avec :

- l'acquisition de 50 à 80 hectares de terrain ;
- la déviation de la conduite de gaz ;
- la 1^{ère} phase de la liaison ferrée avec les terrassements ;
- la 1^{ère} phase de l'assainissement avec la construction d'une station d'épuration et d'une partie du réseau des eaux usées ;
- les premiers travaux de voirie avec l'aménagement d'un giratoire d'accès sur la RD 820 et les premières voiries internes à la zone ;
- l'exécution de réseaux divers : fibre optique, alimentation électrique, réseau d'eau potable...

Cela est important parce que même si j'ai vu certaines déclarations ridicules disant que nous n'arrivions pas à vendre les terrains, je précise que la société Intermarché a déposé un permis de construire qui est en cours d'instruction, plutôt finale d'ailleurs, pour un bâtiment de 70 000 m², sur 24 hectares avec 600 emplois à la clef. Le permis de construire est déposé, donc j'espère qu'il sera instruit dans les meilleurs délais même si les archéologues qui s'occupent des fouilles semblent avoir trouvé quelque vestiges d'habitats très lointains sur lesquels ils veulent travailler. Je trouve que c'est très bien de fouiller les vestiges, que c'est très bien d'étudier les modes de vie de nos prédécesseurs mais qu'il faut penser aussi au mode de vie de ceux qui sont là aujourd'hui et nous avons là 600 emplois qu'il ne faut pas perdre.

Or, on commence à me parler d'un an de fouilles, M. Empociello me disait que lorsqu'ils ont eu le même problème sur le site d'une grande surface à Moissac, non seulement cela a duré très longtemps mais qu'ils ont dû financer 400 000 € parce que non seulement on fouille, mais on vous demande de financer et je ne souhaite pas, même si je respecte totalement tout cela, que nous perdions trop de temps parce que nous risquerions de perdre le projet de la société Intermarché et aussi d'autres qui sont dans les tuyaux, et bien avancés, même si les permis de construire ne sont pas encore déposés.

En tout cas, cette première tranche de travaux d'aménagement de la zone nécessitera de mobiliser, sur le budget du Syndicat mixte, M. le Président Parienté, une enveloppe de crédits de 15,7 millions d'euros.

Nous serons amenés, dans le courant de l'année, à réexaminer, avec la commission des finances, le montage financier initialement prévu.

La suppression de la T.P. et son remplacement par la contribution économique territoriale avec ces deux cotisations :

- la cotisation foncière que seul le bloc « communes-communautés de communes » percevra sur la base d'un taux qu'il aura le pouvoir de fixer,
- la contribution sur la valeur ajoutée dont le taux national nous sera imposé et dont les communes concernées, le Syndicat mixte et le Conseil Général, percevront une part du produit. Tout cela va bouleverser le schéma difficile, mais finalement bien équilibré et à mon avis viable que nous avons arrêté. Nous allons étudier quel nouveau montage financier il faut faire et nous referons le tour, nous le proposerons à notre Assemblée et aux collectivités.

C'est un beau projet, qui remporte vraiment du succès.

Les travaux relatifs à l'aménagement du Thérondel et des Falquettes étant achevés, nous profiterons de l'année 2010 pour « boucler » le dossier du Lemboulas et rechercher les financements nécessaires à la réalisation des travaux correspondant au soutien d'étiage de cette rivière et de ses affluents.

Dans le même temps, nous poursuivrons les études en cours sur la Séoune, en espérant que le dossier de Sivens, porté par le Conseil Général du Tarn, aboutisse le plus rapidement possible. Les problèmes de prélèvements d'eau vont, dès l'an prochain, se poser avec acuité et ils se posent déjà, et vous avez vu la colère de nos agriculteurs quand aux nouveaux textes et aux nouveaux décrets qui viennent d'être publiés concernant l'irrigation et les mauvais coups qui leur sont, encore une fois, portés. Là encore, nous sommes solidaires de leur demande.

Au-delà de ces travaux, et comme nous en avons convenu, nous allons profiter du B.P. 2010 pour présenter le schéma de développement touristique 2009-2013, Monsieur Francis Garrigues.

En effet, après que nous ayons examiné, lors de notre dernière session, les quatre axes stratégiques de ce nouveau schéma :

- axe 1 : développer l'activité touristique et le potentiel concurrentiel du Tarn-et-Garonne ;
- axe 2 : poursuivre et conforter un développement en qualité de l'offre ;
- axe 3 : développer un marketing relationnel de conquête de nouvelles clientèles ;
- axe 4 : renforcer l'organisation partenariale, développer la mise en réseau et les outils de connaissance ;

vous avez, M. le Président, pris votre « bâton de pèlerin » pour aller à la rencontre des élus et c'est ainsi que vous avez rencontré l'ensemble des communautés de communes du département.

C'est donc 20 mesures qui seront proposées dans le cadre de ce schéma.

Pour l'avoir lu attentivement, je vous assure, mes chers collègues, qu'il s'agit là d'un travail remarquable qui nous amènera, bien évidemment, à modifier sérieusement certaines de nos politiques actuelles.

Nous l'avons fait, sous l'impulsion de l'A.D.E. avec « *Avenir Entreprises* » sur l'économie.

Nous le ferons avec l'aide de l'A.D.T. sur le tourisme pour mettre en place une nouvelle politique « *Destination Tarn-et-Garonne* ».

Enfin, s'agissant de notre politique de soutien aux investissements des communes, associations et tiers de ce département au-delà des crédits qui sont inscrits et dont le volume sera sensiblement le même que celui de 2009, je pense que nous devons mettre à profit l'exercice 2010 pour revenir à l'application stricte de nos politiques parce que nous ne pourrons pas faire autrement si nous avons été généreux à un moment : en effet, nous ne pourrons plus, hélas, fusse pour des projets intéressants, aller au-delà des règles que nous nous étions fixées à l'origine car nos finances ne nous le permettront plus et déjà ne nous le permettent plus.

Donc s'agissant de nos subventions au milieu associatif, je vous proposerai, à l'exception des associations qui sont le bras armé de nos politiques comme l'A.D.E., l'A.D.T., l'A.D.D.A. ou le C.A.U.E., de réduire de 15 % l'ensemble des subventions de fonctionnement : nous ferons ainsi une économie de 835 000 €, soit l'équivalent de 1,4 point de fiscalité 2010.

Comme je sais que cela n'est pas facile et peut poser quelques difficultés à certains ou certaines, je ne verrais qu'intérêt, je tiens à le dire, à ce que le moment venu mais il me semble déjà être là, un groupe de travail soit créé ou que, dans les commissions, on puisse me faire des propositions. Je me souviens que notre ex-collègue Pierre Blanc avait fait un rapport sur les subventions aux associations qui, à l'origine, a un peu fait grincer des dents mais qui a eu l'immense mérite de fixer des principes puisqu'il s'agit, on peut le dire, des règles du jeu que nous avons respectées, que les associations ont comprises et qui finalement ont créé un cadre qui nous a permis de mettre fin à l'inflation de demandes et surtout de fixer des règles connues de tous, cohérentes et équitables. Je ne verrai qu'avantages à ce que nous reprenions ces principes puisque nous nous devons d'être plus rigoureux, de voir au sein de cette rigueur comment nous devons faire pour rester justement sur les principes qui ont été fixés par le rapport de Pierre Blanc. Donc, remettre à plat notre régime de subventions aux associations une fois connu le périmètre de nos futures compétences mais nous ne pouvons pas non plus faire autrement.

Voilà, mes chers collègues, mes orientations pour l'exercice 2010.

Je vous propose de nommer Ghislain Descazeaux comme secrétaire de séance et je suis prêt à recueillir vos commentaires sur ses propositions. J'essaierai d'en tenir le plus grand compte pour notre réunion budgétaire qui sera dans quelques jours je vous le rappelle, les 23, 24 et 25 février. C'est un peu près de notre exercice d'orientations mais je n'ai pas souhaité attendre fin mars / début avril parce que quand même nous savons que certaines associations, je viens d'en parler, certaines communes et d'autres attendent nos décisions pour réaliser leur budget et j'ai considéré que nous irions un peu trop loin dans le temps.

Voilà, mes chers collègues, ce que je souhaitais vous dire et maintenant je suis tout à fait prêt à recueillir vos commentaires dont j'essaierai de tenir le plus grand compte.